



ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

ET D'AUTRES MALADIES PROFESSIONNELLES

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Téléphone 01 49 57 90 95 – mail contact@andeva.fr

Blog <http://andeva.over-blog.com/>-Site internet <http://andeva.fr/>

Vincennes, le 26 janvier 2024

AMIANTE

**Non à la mise à mort du dispositif national
de surveillance des mésothéliomes !**

**Non à l'invisibilisation des malades
frappés par le cancer de l'amiante**

Le mésothéliome pleural, le cancer spécifique de l'amiante, est un cancer rare (entre 1000 et 1200 cas par an) et de sombre pronostic. Ce cancer fait l'objet, depuis plus de 20 ans, d'un programme de surveillance (**PNSM**) ancré dans 21 départements (soit 30% de la population française).

Le PNSM a permis la production de connaissances scientifiques sur l'incidence de ce cancer, la survie après diagnostic, les expositions professionnelles et environnementales à l'amiante ainsi que les processus d'indemnisation des victimes par la Sécurité sociale et par le Fiva.¹

Depuis 2012 le mésothéliome est devenu - comme la tuberculose ou la légionellose - une maladie à déclaration obligatoire (**D.O.**) que les cliniciens et les anatomopathologistes doivent signaler aux Agences régionales de Santé (ARS).

En 2021 a été créé le **DNSM**, un nouveau dispositif intégrant le PNSM et la D.O. Il avait pour ambition de tendre à un recueil exhaustif de tous les cas de mésothéliome, pour l'ensemble des sites anatomiques de cette maladie (plèvre, péritoine, péricarde...) sur l'ensemble du territoire national (France métropolitaine et Outre-Mer).

Santé Publique France avait alors annoncé que ce nouveau dispositif permettrait « d'optimiser la surveillance de tous les mésothéliomes », de mieux prendre en

¹ Programme national de surveillance du mésothéliome pleural : 20 années de surveillance des cas, de leurs expositions et de leur reconnaissance médico-sociale en France (1998-2017) - Bulletin épidémiologique hebdomadaire, (BEH) avril 2020.

compte les expositions environnementales, d'améliorer les enquêtes d'exposition et « renforcer l'articulation avec les travaux de recherche »².

Trois ans plus tard, c'est une information de « faire-part de décès proche » du DNSM que vient d'envoyer l'Agence à certains experts sur le mésothéliome.

Dans son message, Santé Publique France annoncerait qu'elle doit interrompre ces dispositifs spécifiques de surveillance des mésothéliomes (DNSM et PNSM) car elle ne dispose plus des ressources suffisantes pour les piloter sur le long terme, dans un contexte de contraintes sur les ressources humaines et financières.

Cette décision devrait bientôt faire l'objet d'une annonce officielle de *Santé Publique France*. Elle a été prise sans concertation ni débat public préalable,

Elle priverait les soignants, les chercheurs et les victimes de l'amiante d'un outil utile pour mieux connaître cette terrible maladie et mieux la combattre en faisant avancer la recherche nécessaire à l'amélioration des traitements

Tout se passe comme si on avait décidé de casser le thermomètre pour soigner la fièvre.

C'est inacceptable.

L'Andeva demande à la ministre de la Santé et du Travail, d'annuler cette décision et de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour améliorer et pérenniser le dispositif de surveillance du mésothéliome en France.

² Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) avril 2021.